

PROCÈS FOURNIRET

Monique Olivier :
" J'aimerais qu'il parle "

L'épouse et complice présumée de Michel Fourniret, Monique Olivier, jugée devant la cour d'assises des Ardennes pour sept homicides aggravés, a déclaré hier qu'elle "aimerait bien" que son mari parle pour que les faits soient plus "clairs". "Pour les familles, ça serait plus humain", a-t-elle également ajouté, s'adressant à M^e Didier Seban, un avocat des parties civiles, qui l'interrogeait sur le mutisme de son mari depuis le début du procès. "Il raconte mieux que moi. Il a plus de mémoire que moi. J'aimerais bien qu'il prenne la parole", a-t-elle ajouté au deuxième jour d'audience consacré à l'examen des faits concernant le meurtre de Jeanne-Marie Desramault, une étudiante de 21 ans, disparue à Charleville-Mézières en 1989. Son corps avait été retrouvé en juillet 2004 lors de fouilles au château du Sautou à Donchery (Ardennes), l'ancienne propriété du couple.

Dès l'ouverture du procès le 27 mars, Michel Fourniret avait brandi un écriteau: "Sans huis clos, bouche cousue". En trois semaines de procès et en dehors de quelques laconiques "Je reconnais les faits", il a néanmoins rompu sa résolution de participation passive au procès à plusieurs reprises.

Hier après-midi, il a interrompu un échange entre Monique Olivier et l'avocat général, Francis Nachbar, qui ten-



► "Dis-lui que je suis un menteur" a crié Fourniret à sa femme hier. / PHOTO AFP

tait avec insistance de lui faire dire que son mari avait menti lorsqu'il avait déclaré dans une déposition qu'elle avait assisté à la scène d'étranglement de la victime. "Dis-lui que je suis un menteur et c'est bon!", a crié Michel Fourniret à l'attention de son épouse, en se saisissant du micro mais sans se lever de son siège.

Monique Olivier a ensuite démenti l'existence d'un "contrat" de défense entre elle et son mari, en indiquant qu'elle "refusait tout contact" avec lui.

Lundi, Michel Fourniret avait déjà pris la parole spontanément pour défendre son épouse mise en difficulté sur son implication dans le meurtre de Fabienne Leroy, une étudiante de 20 ans tuée par balle en 1988. ■

ASSISES / Vingt-et-un ans après le viol et le meurtre d'une jeune fille de 16 ans

Perpétuité pour le pompier
d'Avignon piégé par l'ADN

Par Luc Leroux
lleroux@laprovence-presse.fr

Un silence d'église percé de sanglots étouffés pour accueillir le verdict. Les jurés de la cour d'assises du Gard ont condamné Robert Greiner à la réclusion criminelle à perpétuité pour le viol et le meurtre d'Évelyne Boucher. Celui-ci n'a pas affiché la moindre réaction avant de lâcher: "C'est un scandale." La mère de la victime s'est effondrée en larmes: "Justice est faite pour Évelyne, c'est ce que je voulais lui offrir pour son 37^e anniversaire."

Jusqu'au bout de son procès, comme il le fait depuis son interpellation en juin 2006, Robert Greiner, 55 ans, a crié fort son innocence. "Je refuse d'être le bouc émissaire d'une affaire qui n'a pas été résolue depuis vingt ans. Je n'ai pas assassiné cette gamine, et encore moins violé." Quelques heures plus tôt, l'avocate générale avait réclamé la réclusion criminelle à perpétuité contre cet ex-pompier avignonnais de 55 ans. Pour Patricia Lafarie, "il faut mettre à l'écart un homme qui, pour satisfaire ses pulsions, viole et tue. Il n'y a pas de place pour le doute".

Les jurés de la cour d'assises du Gard referment ainsi ce dossier, conservé durant 20 ans par une justice acharnée qui "n'a eu de cesse de mettre un nom sur celui qui a violé et tué Évelyne Boucher". Le corps supplicié de la lycéenne de 16 ans avait été découvert le 9 décembre 1987 sur



► Jusqu'au bout de son procès, comme il le fait depuis son interpellation en juin 2006, Robert Greiner crie son innocence. / PHOTO AFP

un terrain vague des Angles, à six kilomètres de chez elle. Piégé, dix-neuf ans après les faits, par son ADN, correspondant, selon les experts, à 99,999 % au sperme souillant la victime, Robert Greiner a fini par admettre une relation sexuelle avec la jeune fille. Mais consentie - "Je n'ai jamais forcé une femme", sans en conserver le souvenir.

Le soleil et l'astre noir. L'ange et le démon. Lionel Fouquet et Franck Gardien, défenseurs de la famille d'Évelyne Boucher, ont dépeint une opposition radicale entre les

personnalités de la victime et de l'accusé. Sur la tombe d'Évelyne est gravée cette épithète: "Son sourire était comme un soleil. Il ne cessera jamais de briller." Au front de ce "loup déguisé en pompier", les avocats lancent les mots de "fauve", "prédateur", "pervers sexuel".

L'avocate générale a épluché les emplois du temps du pompier et de la lycéenne. "Je ne vois pas de créneau au cours duquel il aurait pu y avoir une rencontre" entre Robert Greiner et Évelyne Boucher. "Vous avez voulu mettre

/// Vous avez voulu mettre cette lycéenne à votre tableau de chasse." L'AVOCATE GÉNÉRALE

cette lycéenne à votre tableau de chasse. Une fois le viol accompli, parce qu'il sait qu'il sera identifié, il supprime, de manière utilitaire sa victime, pour éviter le témoignage."

À la peine maximale requise, Patrick Gontard et Lina Mourad ont opposé une demande d'acquiescement. "On dit que c'est lui à cause de l'ADN mais si autour rien ne colle, on s'en fout." L'ancien bâtonnier d'Avignon égrène les derniers doutes. "Ça ne vous paraît pas étonnant au niveau du profil? Vous le présentez comme un prédateur. Est-ce que vous croyez que pendant dix-neuf ans, il resterait inactif?" D'ailleurs, la justice n'a-t-elle pas recherché vers les tueurs en série en comparant les ADN de Robert Succo et Michel Fourniret. La main tendue vers son client, M^e Gontard invoque l'erreur judiciaire. "Il est peut-être con, il est peut-être pas sympathique. Mais s'il est innocent, c'est tout aussi dramatique que la famille d'Évelyne qui cherche la vérité depuis dix-neuf ans. On ne condamne pas quelqu'un à la mort civile si on n'a pas de certitude à 100%." Les 99,999 % de l'ADN ont suffi aux jurés. M^e Gontard a fait part de son intention de faire appel. ■

EN BREF

JUSTICE

Mère acquittée: le parquet devrait suivre

Le parquet de Pontoise a souhaité hier qu'il n'y ait pas d'appel de la décision d'acquiescement de Lydie Debaine, qui avait tué en 2005 sa fille unique, handicapée motrice cérébrale de 26 ans, tout en précisant que dans ce cas précis cette décision revenait au parquet général de Versailles. "Nous respectons la décision de la cour d'assises", a ainsi expliqué le procureur de Pontoise, Marie-Thérèse de Givry.

Prison ferme pour avoir caillassé les pompiers

La cour d'appel de Toulouse a condamné à deux ans de prison dont six mois avec sursis un homme de 22 ans qui avait lancé des pierres contre un camion de pompiers en novembre 2007 dans un quartier de la périphérie de Toulouse.

Pollution de la Loire: information judiciaire

Une information judiciaire a été ouverte hier par le parquet de Saint-Nazaire sur la pollution de l'estuaire de la Loire par du fioul lourd échappé de la raffinerie Total de Donges.

Dieudonné justifie ses propos sur la Shoah

L'humoriste Dieudonné a justifié hier devant la cour d'appel de Paris les propos sur la mémoire de la Shoah qu'il avait tenus à Alger en février 2005 et qui à l'époque avaient provoqué un tollé. "Je n'ai jamais dit: La Shoah est une pornographie mémorielle, comme certains ont voulu le faire croire", a-t-il dit, dénonçant "un raccourci extrêmement antisémite" et "un acharnement sans fondement" sur sa personne. L'humoriste a expliqué avoir visé par cette expression "l'instrumentalisation de la Shoah". "On en a fait trop. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est Simone Veil", a-t-il poursuivi.

FAITS DIVERS

Il arrache un bout d'oreille à un policier

Un gardien de la paix de 25 ans s'est fait arracher un bout d'oreille mercredi par un automobiliste lors d'un contrôle à Argenteuil (Val-d'Oise) et a dû subir une greffe. L'automobiliste, qui venait de griller un feu rouge, "s'est rebellé et a blessé deux gardiens de la paix, dont l'un sérieusement".

CORRECTIONNELLE

Les infirmières de l'hôpital d'Avignon
rejugées en appel ce matin à Nîmes

Accusées d'avoir administré des tranquillisants à leurs supérieures, elles avaient été condamnées en juillet.

Le dossier des infirmières de l'hôpital d'Avignon revient ce matin devant la justice. Les trois prévenues ont en effet fait appel de la décision prononcée par le tribunal correctionnel d'Avignon en juillet dernier les condamnant à des peines de prison avec sursis mais aussi à des interdictions temporaires d'exercer leur profession.

L'affaire avait éclaté début 2006, lorsque la direction de l'hôpital avait saisi le procureur de la République au terme d'une enquête interne. L'affaire avait alors été confiée à la police judiciaire.

Des faits surréalistes qui auraient été commis entre 2003 et 2006, certains reconnus par les prévenues, mais peu étayés par des té-



► Laurence Breuil (à gauche) et Vanessa Constant (à droite), deux des trois prévenues. / PHOTO VALÉRIE SUAU

moins, ont ainsi été évoqués lors du procès en première instance.

Il s'agissait apparemment de calmer les deux cadres de santé qui se sont succédé au service de chirurgie thoracique qui voulait reprendre en main leurs troupes. Et les méthodes employées, selon les

enquêteurs de la police judiciaires, n'avaient rien de médicales. Les prévenues auraient ainsi mis des tranquillisants dans les yaourts et les boissons de la supérieure. Les pots ainsi traités étaient d'ailleurs marqués d'un petit point bleu afin d'éviter toute méprise. L'une

des mis en cause a même mélangé du bleu de méthylène dans le café de la supérieure. Du harcèlement encore avec des appels téléphoniques malveillants, une voiture dégradée, l'une des deux cadres sera même inscrite sur une messagerie rose "pour la détendre un peu".

"Ce procès sera un moment difficile pour mes clientes qui souffrent toujours de ces faits. Le monde se la santé est petit..." confiait en début de semaine l'avocat des deux parties civiles M^e Marc Geiger.

En défense, on plaidera à nouveau la relaxe, même si les trois prévenues ont toutes changé d'avocat. Vanessa Constant, présentée comme la meneuse, condamnée à deux ans de prison avec sursis et 18 mois d'interdiction d'exercice, a de son côté fait appel au médiatique Gilbert Collard. ■

Jean-Luc Parpaleix